

Bonjour,

6212-02-009

À la lumière des différentes audiences, il en ressort que le manque d'études à l'échelle régionale et du Québec, est généralisé dans tous les ministères, est-ce que le BAPE peut exiger aux différents ministères, une étude générale et complète sur tous les impacts potentiels de l'amiante, des résidus amiantés et de la réutilisation de ces derniers, sur l'eau (de surface et souterraine), sur l'air, le sol, la faune, la flore et l'homme (population et travailleur)? Cette étude devrait permettre de faire la mise à jour, en fonction des technologies les plus avancées d'aujourd'hui, des données et de la littérature existante. À l'écoute des audiences, les différents acteurs font référence à la littérature, mais celle-ci date souvent de plusieurs décennies. Est-ce qu'il est fiable de se fier à cette littérature, considérant que les technologies d'échantillonnages et d'analyses ont évoluées et sont donc plus précises aujourd'hui?

Le président, Monsieur Zayed, ayant participé à l'étude, État des connaissances sur la relation entre les concentrations d'amiante dans le sol et dans l'air de l'IRSST, est-ce que M. Zayed changera ou est confortable avec les conclusions de cette étude à la suite des audiences du BAPE? Voici cette conclusion :

*Cette recherche témoigne de la difficulté d'établir une relation entre les concentrations d'amiante dans le sol et dans l'air. Très peu d'études ont été réalisées à cet effet alors que la variabilité des résultats et la non-comparabilité des études terrain et des études expérimentales rendent ardue toute tentative d'établissement d'une telle relation.*

*Le taux d'humidité, la concentration en amiante du sol et l'importance des activités sur le site (qui est directement lié au remuement du sol), apparaissent comme étant les caractéristiques les plus influentes de la libération des fibres dans l'air. Avec une moindre importance, la nature du sol, le type d'amiante et la distance de la source d'émission peuvent également entraîner un certain impact.*

*Enfin, les conditions météorologiques (pluie, vent et ensoleillement), la présence de couvert végétal et la friabilité des matériaux pourraient avoir un moindre impact sur l'émission de fibres d'amiante aéroportées. Les informations scientifiques sont encore trop limitées pour déterminer avec assurance et précision la contribution du sol contaminé par de l'amiante aux concentrations de fibres dans l'air et, ultimement, à l'exposition des travailleurs. Toutefois, considérant que seul le taux d'humidité du sol est un paramètre sur lequel une action immédiate peut être portée pour minimiser la libération des fibres d'amiante dans l'air, il est fortement suggéré d'arroser les sols avant toute intervention et d'appliquer les principes généraux d'hygiène du travail pour assurer la protection des travailleurs.*

Qu'arrivera-t-il si les conclusions du BAPE sont pour un périmètre de sécurité autour des haldes? Est-ce que la valeur de nos maisons sera impactée par cette décision? Serons-nous délocalisés parce que nous vivons trop près d'une halde? Le BAPE et les commissaires ont l'avenir de notre région entre leurs mains. En tant que citoyen, j'ai peur des conclusions de ce BAPE. J'aime ma région et elle est sans danger à tout point de vue!